

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 août 2014 à 19h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Vincent VAGH, Elisa BALBIS, Pierre CONSTANS, Christophe GUIOL, Anne-Marie DEBORRE, Brice DELAHOUCHE, Sylvie NICOLLE, Joëlle SWANET, Bertrand BUTIN, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI.

Absente ayant donné procuration : Lydie CLIQUET à Joëlle SWANET.

Secrétaire de séance : Pierre CONSTANS

A l'ouverture de la séance, 14 conseillers sont présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

LECTURE DU PROCES VERBAL DES PRECEDENTS CONSEILS :

Lecture du PV du conseil du 13 juin et du 20 juin qui sont approuvés sans remarque particulière.

En préalable au déroulement de l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle la visite prévue du site Éolien en Ardèche le mardi 23 septembre et demande aux conseillers disponibles de se manifester immédiatement pour des raisons d'organisation : 6 conseillers participeront avec Monsieur le Maire à cette visite.

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL (IMMEUBLE ROERE) ET LE REMPLACEMENT DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (RUE AMBROISE CROIZAT) AINSI QUE LA DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LE BUDGET CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX (MAISON ROERE)

Il s'agit d'accorder l'autorisation au Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du CG à hauteur de 57 105€ et de solliciter la réserve parlementaire du Sénateur TRUCY pour 5000€ ce qui permettrait de réduire la part d'autofinancement à 35 790.59€ pour l'immeuble ROERE. De même pour les travaux de la rue Croizat, une demande de subvention de 62 895€ auprès du CG atténuerait le montant de l'autofinancement à hauteur de 60 045€.

Vote à l'unanimité des membres (14 présents et 1 pouvoir) pour les trois délibérations.

VOTE SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DU MUY AU SYMIELECVAR.

Le Maire fait un bref rappel des missions du SYMIELECVAR (Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var) : en expliquant qu'il s'agit d'un organisme créé en 2001, sous l'égide de l'Association des Maires du Var, 127 communes sont actuellement adhérentes. Ce syndicat a pour but de permettre une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution publique de l'énergie électrique.

Il informe ensuite les conseillers de la demande d'adhésion de la Commune du Muy au SYMIELECVAR. Celle-ci a été adoptée par le Comité Syndical du SYMIELECVAR le 19 juin 2014. Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande par délibération du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité des membres (14 présents et 1 pouvoir) pour l'adhésion de la commune du Muy en qualité de commune indépendante.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON- RELAIS SERVICES PUBLICS.

Monsieur le maire expose aux Conseillers que le Conseil Communautaire LGV (Lacs et Gorges du Verdon) a modifié ses statuts afin d'intégrer le Relais Services Publics et le soutien à la Mission Locale aux compétences intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2015. Les nouveaux statuts prendront effet le 1/01/015 et doivent être validés par les Conseils Municipaux des Communes adhérentes, selon la règle de la majorité qualifiée,

Vote à l'unanimité des membres (14 présents et 1 pouvoir) pour cette délibération.

INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire cède la parole à Vincent Vagh pour rendre compte de la préparation de la rentrée scolaire des élèves le 2 septembre et de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Vincent Vagh rappelle l'effectif prévu de 120 élèves pour 5 classes avec 5 enseignants :

Mme Chandanson Pascale Directrice, classe Petite section et moyenne section maternelle

Mme Christelle Fourmeaux - classe Moyenne section et Grande section maternelle

Mme Patricia Weiss - classe CP

Mr Paul Rousseau - classe CE1 et CE2

Mme Audrey Lavy - classe CM1 et CM2

Temps de classe : 8h30-12H le matin, 14h-16h20 l'après-midi pour le lundi, mardi et vendredi.

8h30-12h le mercredi matin et jeudi matin

Le jeudi après-midi de 14h à 16h est réservé au temps des activités pédagogiques hors classe pris en charge par des intervenants des associations de Villecroze ainsi que l'Académie de Musique, activités gratuites.

A l'étude : cours d'anglais et de cuisine.

Le temps d'accueil avant le temps de classe (8h30-12h) est de 7h30 à 8h30 et après la classe de 16h20 à 18h. Service payant selon les conditions déjà établies. Pour mémoire, en place un service de garderie ponctuelle payable à hauteur de 2€ pour 1h30.

Concernant la restauration scolaire on recense 100 élèves répartis sur deux services : le premier service pour les petits, le second pour les grands.

5 employés encadrent les services des repas : mise en place, service et desserte. Deux personnes confectionnent les repas : Catherine et Simone. Les menus sont consultables sur le site informatique de la commune.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont gratuits et organisés avec le concours précieux des associations Villecroziennes et la mise à disposition du personnel communal.

Le coût de l'ensemble du dispositif est de 4 900€ pour le premier trimestre, 4 912€ pour le second et 2 516€ pour le troisième soit au total 12 328€ pour l'année scolaire avec une atténuation de dépense de 50€ par élève sollicitée par la Mairie auprès de l'Education Nationale.

Le bilan présenté par Vincent Vagh est très apprécié, cette organisation a été très difficile à mettre en place et a demandé beaucoup d'investissement des élus et du personnel en charge de l'école.

CRÉATION D'UN POSTE DE TROISIÈME ADJOINT :

Le début du mandat a été effectué avec deux adjoints. Cependant, après 5 mois d'exercice, la dimension associative locale, la hausse des activités et l'élection du Maire à la présidence du SIVOM met en évidence la nécessité d'un troisième adjoint, d'où la proposition faite aux conseillers.

Mme Martine Fayaubost demande la parole pour exprimer avec son colistier, son désaccord de principe par rapport à l'engagement de campagne de la liste « Continuons Ensemble pour Villecroze ». Elle demande que soit consigné le texte suivant : « *pendant la campagne des municipales Rolland a expliqué qu'il se faisait fort de faire fonctionner la Mairie avec seulement deux adjoints et de réaliser ainsi des économies de fonctionnement.*

Je rappelle que pour notre part, nous conservions le principe de quatre adjoints. Aujourd'hui moins de cinq mois après, il nous demande de voter la création d'un 3^e poste d'adjoint. Malgré toute la considération que nous avons, tant pour la fonction elle-même que pour la personne pressentie pour l'occuper, nous avons décidé de ne pas cautionner ce que nous estimons être, à l'égard des Villecroziens, un engagement électoral non tenu. Nous allons donc voter contre et nous demandons expressément que notre position soit transcrite telle que je viens de la formuler, à la fois dans le procès-verbal et dans le compte rendu du présent conseil pour que les Villecroziens comprennent le sens de notre vote.

Jean Louis Roux prend la parole pour rappeler que *bien gérer n'est pas dépenser moins mais dépenser mieux.*

Vote 13 voix pour et 2 contre.

FIXATION DES INDEMNITÉS DU TROISIÈME ADJOINT :

La délibération du 30 mars 2014 a fixé les indemnités du Maire et des 2 Adjoints.

Vote 13 voix pour l'application de la même indemnité au 3^{ème} Adjoint, 2 voix contre.

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LA COMMUNE DE VILLECROZE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU CARREFOUR GIRATOIRE QUARTIER LES ESPARRUS.

La convention proposée par le Département du Var a pour objet de définir les conditions de réalisation et d'entretien des aménagements paysagers et notamment l'engagement de la Commune à entretenir ceux qui seront réalisés par le Département, à l'issue de la période de garantie.

Ce projet de convention a été préalablement remis à chaque conseiller.

Martine Fayaubost demande quel est le délai de fin de garantie. Le Maire répond qu'il s'agit du délai indiqué dans le marché conclu par le Département pour les aménagements paysagers. (6mois ou un an) Le Maire précise ensuite que le Domaine viticole Château Thuerry s'est engagé à entretenir les vignes qui seront plantées. Les Oliviers seront offerts par le Domaine des Rabelles et les Lavandes par le Conseil Général.

Vincent Vagh indique qu'il s'agit d'un contrat moral impliquant un geste commercial pouvant être réalisé à titre gracieux.

L'autorisation de signature de ladite convention avec le Département du Var est accordée au Maire.

Vote à l'unanimité des membres (14 présents et 1 pouvoir)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS :

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'Argens.

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L 5212-7 du CGCT.

Monsieur Rolland BALBIS est désigné délégué titulaire, à l'unanimité.

Monsieur Jean Louis ROUX est désigné délégué suppléant à l'unanimité.

CESSION À M. DELAHOUCHE D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL.

La commune a acheté par acte du 1^{er} décembre 2011 à Madame Magali DORMI-DELOOSE les parcelles AK 818, 819, 820, 821 lieudit Saint Jean pour officialiser l'emprise communale de l'entrée du chemin des Cadenières, qui à cette occasion a été agrandie pour des raisons de sécurité. Monsieur DELAHOUCHE sollicite la rétrocession

de la bande communale de 156 M² qui traverse la station service afin de régulariser l'emprise de son établissement.

Le Conseil Municipal reconnaît le bien fondé de cette demande et accepte, à l'unanimité, la rétrocession de cette bande communale de 156M².

QUESTIONS DIVERSES :

LA POSTE :

La poste de Villecroze risque la fermeture ½ journée par semaine ; récemment, sans information préalable de la direction, le bureau a été fermé de même que le distributeur de billets non alimenté en pleine période touristique.

Une lettre de protestation a été adressée au directeur de la Poste du Var et copie à Monsieur le Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT qui a effectué une démarche immédiate et obtenu de la direction la garantie du service pour la commune.

Monsieur le Maire a exprimé, au nom du Conseil Municipal à Monsieur le Sénateur, ses remerciements pour sa réactivité et son efficacité, par contact téléphonique puis par courrier.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire, après avis favorable du Conseil Municipal, demande la poursuite de la séance à huis clos du fait de questions nécessitant un débat mettant en cause des personnes dont l'évocation du nom ne peut être autorisée qu'en l'absence du public invité à quitter la salle du Conseil.

LA SÉANCE PUBLIQUE EST LEVÉE À 20H45.

LA SÉANCE À HUIS CLOS EST LEVÉE À 21H15